

L'hon. H. A. STEWART: Je puis affirmer à mon honorable ami que ce ne fut pas à sa demande.

M. POULIOT: Le ministre est l'un des plus habiles avocats avec qui il m'ait été donné de discuter, mais il ne répond tout de même pas à ma question. Je lui demande de me donner un nom, rien de plus.

L'hon. H. A. STEWART: Réellement, je ne m'en souviens plus. La chose s'est faite suivant le cours ordinaire des choses. Mon honorable ami sait fort bien comment et pour-quoi tout cela arrive.

M. POULIOT: Le ministre veut-il que je le tienne lui-même responsable de toute cette affaire? Je voudrais connaître le nom de celui qui en est la cause principale. Je voudrais savoir exactement qui a demandé au ministre de nommer de nouveaux hommes à la place des anciens.

L'hon. H. A. STEWART: Je puis affirmer à mon honorable ami que je ne cherche pas à dégager toute ma responsabilité relativement à ce qui a été fait. Tout cela a été fait régulièrement, naturellement, et en tous points de la manière ordinaire et normale. Je crois de plus que si mon honorable ami avait été à ma place, il aurait fait la même chose.

M. POULIOT: Mais je n'aurais rien caché au comité; j'aurais dit ouvertement s'il s'agissait de Pierre, Jean ou Jacques. Le ministre veut-il laisser entendre que personne ne s'occupait de la distribution des faveurs politiques dans ma circonscription? Je voudrais savoir quelle est la personne, monsieur ou autre, qui a demandé le renvoi de ces employés.

Un MEMBRE: C'est peut-être une dame.

M. POULIOT: Si ce n'est pas un homme, ce peut être une femme, mais pas une dame. Je voudrais avoir la réponse du ministre.

L'hon. H. A. STEWART: Je puis assurer à mon honorable ami qu'il n'y a pas de femme dans ce cas-ci.

M. POULIOT: Je demande encore une fois au ministre, avec toute la douceur et la politesse dont je suis capable, de bien vouloir me dire qui est cet homme?

L'hon. H. A. STEWART: Je dirai qu'il n'y a pas d'homme du tout dans cette affaire.

M. POULIOT: N'est-il pas vrai que ces employés, qui avaient si bien servi, ont été renvoyés à la demande de M. C.-E. Dubé, maire de la Rivière-du-Loup et candidat tory perpétuel dans le comté de Témiscouata?

L'hon. H. A. STEWART: Je ne doute pas que ces employés n'aient bien travaillé avant le 28 juillet, mais on a jugé que leurs services [M. Pouliot.]

n'étaient pas aussi nécessaires après cette date.

M. POULIOT: Je demande encore une fois si ces hommes qui travaillaient en juillet ont été renvoyés à la demande de M. C.-E. Dubé, le perpétuel candidat tory dans le comté de Témiscouata.

L'hon. H. A. STEWART: Je puis assurer que non.

M. POULIOT: Les a-t-on remplacés par des hommes recommandés par le même M. Dubé, quelle que soit la description qu'on puisse lui appliquer.

L'hon. H. A. STEWART: Le conducteur des travaux a choisi les nouveaux ouvriers, mais je ne sais par qui ils étaient recommandés.

M. POULIOT: J'approche de plus en plus de la réponse. Qui avait recommandé le conducteur des travaux?

L'hon. H. A. STEWART: L'ingénieur régional a été chargé de chercher et d'engager un bon surveillant.

M. POULIOT: Qui l'a recommandé à l'ingénieur régional?

L'hon. H. A. STEWART: Je ne le sais vraiment pas.

M. POULIOT: Le ministre veut-il avoir la bonté de me dire quels ordres il avait donnés à l'ingénieur régional à cet égard ou à l'ingénieur en chef pour qu'il les communique au premier, ou au sous-ministre pour que celui-ci les communique au secrétaire du département, puis à l'ingénieur en chef et enfin à l'ingénieur régional?

L'hon. H. A. STEWART: N'ayant guère d'expérience quand je suis entré en fonctions, j'ai donné ordre de procéder de la façon habituelle.

M. POULIOT: Quelle est la façon habituelle?

L'hon. H. A. STEWART: Je ne le sais vraiment pas.

M. POULIOT: Dois-je supposer que le ministre n'est pas disposé à me donner de plus amples renseignements? La chose est sérieuse et je tâche de savoir au juste ce qui s'est passé. Les employés dont je parle travaillaient là depuis plusieurs années et le département était très satisfait de leurs services. Bien que le travail eût été exécuté en régie, la dépense a toujours été inférieure au crédit voté à cet effet, ce qui est assez surprenant. L'an dernier, on a changé les journaliers qui faisaient ce travail. D'après les renseignements que je tiens de bonne source, on a nommé conducteur des travaux un homme